

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 23

Chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2025/21 - Horaires scolaires pour les élèves de la 7^e à la 11^e année de la scolarité obligatoire à Lausanne - Réponse au postulat de Mme Pauline Blanc « Pour que les adolescents ne s'endorment plus sur leur table d'école »,

Présidence :	M. Serge TALLA (soc.)
Membres présents :	Mme Séverine GRAFF (soc.) ; M. Roland PHILLIPOZ (Rempl. Mme Richard De Paolis (soc.)) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; Mme Alice GIRARDET (Les Verts) ; M. Valéry BEAUD (Les Verts) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; Mme Pauline BLANC (PLR) ; Mme Clara SCHAFFER (v'lib.) ; Mme Josée Christine LAVANCHY (UDC).
Membres excusés :	Mme Eliane AUBERT (PLR) ; Mme Nawel KHEMISSA (EàG) ;
Municipal :	M. David PAYOT, municipal en charge d'ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS.
Invité-e-s :	Mme Fabienne DE PIETRO, adjointe administrative, responsable des commissions d'établissement
Notes de séances :	M. Mathieu CENTELIGHE

Lieu : Hôtel de Ville, salle Bureau de développement et projet Métamorphose (BDM)

Date : 29.09.2025

Début et fin de la séance : 17h00 – 17h54

1. Contexte et Objectifs du Projet

La préoccupation de **décaler les horaires de cours** pour améliorer la santé et la qualité de l'apprentissage des jeunes, depuis la 7^e jusqu'à la 11^e année, est jugée **avérée** et partagée par divers acteurs scolaires, dont les commissions d'établissement. Les professionnels de la santé estiment qu'une **demi-heure de sommeil supplémentaire** est déterminante pour la santé des enfants.

Le principal objectif de la démarche est de déterminer comment mettre en œuvre cette modification en tenant compte des contraintes propres à chaque acteur (personnel, locaux, organisation).

Conseil communal de Lausanne

2. Mise en Œuvre et Début de l'Essai Pilote

Un **projet pilote** a été engagé dès la rentrée 2025 à l'établissement de **Béthusy**. Le choix de Béthusy s'explique par l'engagement de sa direction et par la flexibilité de ses infrastructures spatiales, notamment pour les salles spéciales (gym, sciences, musique) et le parascolaire.

Constat Principal : Le décalage des horaires a conduit à une **condensation de la pause de midi**.

- **Différenciation des Horaires :** Pour les élèves de **9e à 11e année**, l'heure de début est **variable** (au plus tôt à 8h15), en raison de la complexité organisationnelle (disponibilité des salles spéciales et des enseignants) et pour tenir compte du besoin accru de sommeil des adolescents (à partir de 12 ans). Pour les **7e et 8e années**, l'horaire standard de Lausanne (début à 8h30) a été ajusté à **8h15**.
- **Adhésion :** Le projet bénéficie d'une **adhésion globale** des acteurs (parents, enseignants, associatifs, politiques), 80% des cibles (enfants, parents, enseignants) ayant souhaité la réduction de la pause de midi comme solution.

3. Premiers Retours et Enjeux du Projet Pilote (après un mois)

Bien que le délai soit trop court pour des résultats consolidés (une évaluation après un semestre est conseillée), plusieurs tendances et enjeux ont été soulevés :

A. Impacts sur le temps de midi et les activités

- **Repas :** Davantage de jeunes **restent sur place pour manger**.
- **Activités Facultatives :** Le raccourcissement de la pause (à 45 minutes) est susceptible de mener à la **modification, voire l'annulation, des activités facultatives** (théâtre, jardin potager, appuis de professeurs volontaires, etc.). Ces activités représentent une ressource importante pour les familles n'ayant pas l'occasion de les pratiquer en dehors des cours.
- **Solution :** La réduction de la pause de midi à une heure a été la solution retenue, écartant le prolongement de la journée (les adolescents ayant exprimé dans des questionnaires l'importance primordiale du **temps libre après les cours** pour leur vie sociale, sportive ou artistique).

B. Impact sur le Parascolaire

- **Demande Accrue :** Le non-retour à la maison à midi a généré une **forte demande imprévue** pour l'accueil parascolaire, entraînant des pics d'inscriptions de dernière minute.
- **Temps Collectif :** Il n'y aurait **pas de perte considérable de temps collectif** car les enfants ont plus recours à l'accueil parascolaire l'après-midi.

Conseil communal de Lausanne

- **Organisation** : Les équipes du parascolaire ont dû faire face à des ajustements importants (ex. nombre de micro-ondes). Les enseignants ne sont **pas tenus de gérer les enfants** durant le temps de midi, cette responsabilité revenant au parascolaire (responsabilité de la commune).
 - **Finances** : L'impact économique pour les familles (coût du repas de midi) semble pertinent à évaluer.
-

4. Perspectives et Évaluation

La municipalité souhaite **continuer sur un rythme rapide** pour implémenter ces essais dans d'autres établissements. Le groupe de travail avait recommandé une mise en œuvre élargie pour la **rentrée 2026**.

- **Prudence** : Il est nécessaire d'**inventorier les ressources** (surfaces, infrastructures) dans les autres établissements. Le Municipal conseille d'attendre des **résultats clairs** du projet pilote avant de planifier une application plus large pour éviter des erreurs.
- **Adhésion** : La généralisation du dispositif se fera **uniquement en collaboration** avec les établissements partants et motivés.
- **Évaluation** : Le projet d'évaluation initialement prévu par le Canton n'ayant pas été retenu, la Ville de Lausanne effectuera les évaluations avec la professeure Bayon (spécialiste du sommeil des adolescents) et l'établissement de Béthusy.
 - L'évaluation couvrira la **satisfaction** des parties prenantes (parents, enseignants, enfants) et la **santé** des jeunes (incluant la vie sociale et l'alimentation).
- **Expériences tierces** : Lausanne n'est pas pionnière et s'inspire d'expériences d'**autres communes vaudoises** (comme Puidoux), dont les retours montrent que le raccourcissement de la pause de midi impacte les possibilités de déplacements.

Conclusion(s) de la commission : Les conclusions 1 et 2 du rapport-préavis ont été votées à l'unanimité par la Commission. Unanimité **oui** 0 **non** 0 **abstention**

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 15.10.2025

Le rapporteur/la rapportrice :
(signé) *Serge Talla*